

# Bulletin provincial



Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

## CONSEIL PROVINCIAL

### Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

#### *QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL*

**Application de l'Art. L2212-35.**

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

#### *QR 07 Collège-2023*

*Question de M. Luc PARMENTIER, Conseiller provincial.*

Concerne : RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL PAR LA PROVINCE DE HAINAUT ?

« Chers Membres du Collège provincial,

En juin 2019, période pré-covid, je vous avais adressé la question écrite suivante :

*« La Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a pour but de préserver et perpétuer le patrimoine culturel immatériel. Ce « patrimoine vivant » est à la fois une source et l'expression de l'identité et de la diversité culturelle.*

*Le patrimoine culturel immatériel est présent sous diverses formes : Des traditions orales à la musique et la danse, aux rituels, événements festifs, pratiques sociales, en passant par les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou encore le savoir-faire artisanal.*

*Plus de 170 États membres ont ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La Belgique figure elle aussi parmi les Etats parties, et ce depuis 2006. Les pays qui adhèrent à la Convention s'engagent à répertorier le patrimoine culturel immatériel présent sur leur territoire et à le protéger en adoptant des mesures adaptées. La Convention fait donc figure de tremplin pour la préservation du patrimoine culturel immatériel. Son objectif est également d'inspirer la reconnaissance par les communautés, les groupes et les personnes concernés de la valeur du patrimoine culturel immatériel ; de sensibiliser davantage les personnes au niveau local, national et international sur l'importance de ce patrimoine et de générer une coopération et un cadre international.*

*La liste hainuyère de ce « patrimoine vivant » est riche puisqu'il comprend :*

- *Le carnaval de Binche (2008) ;*
- *Géants et dragons processionnels de Belgique et de France, dont en Hainaut : la Ducasse d'Ath et la Ducasse de Mons (2008) ;*
- *Les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse avec 4 Marches Hainuyères majeures : la Saint Roch à Thuin, la Sainte Rolende à Gerpennes, la Madeleine à Jumet et la Saint Roch à Ham-sur-Heure (2012).*

*Il est de tradition que le Collège Provincial, un de ses Membres et ou le Gouverneur de la Province de Hainaut organise une réception ou une activité dans le cadre des festivités du Carnaval de Binche (le lundi-gras) et de la Ducasse de Mons (Apéro du mercredi, réception au Delta le vendredi, réception au Gouvernement Provincial le dimanche, etc...).*

*Il ne me semble pas que notre exécutif organise une réception ou une activité lors des marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse ni lors de la ducasse d'Ath.*

*Ne serait-il pas temps que notre Province intègre de manière active ces festivités reconnues par l'UNESCO ?*

*Qu'en pensez-vous ? »*

*Pourriez-vous actualiser votre réponse en cette période post-covid ?*

En discutant avec ma collègue Laurence Roulin-Durieux, Echevine des Associations patriotiques, de l'environnement, du PCDN, de la Chasse, de la Pêche, du Bien-être animal, du Patrimoine historique et de l'Agriculture à Ham-sur-Heure, elle proposait de mettre à disposition de la Province le jardin partagé « Le Plant'Heure » situé non loin du Château d'Ham-sur-Heure. Endroit idéal pour organiser une activité provinciale lors de la procession et Marche militaire Saint Roch d'Ham-sur-Heure qui se déroulera du 19 au 23 aout 2023.

Malheureusement, les festivités de Thuin et de Gerpennes sont déjà passées mais il ne devrait pas être très compliqué de prendre langue avec les différents comités d'Ath, de Thuin, de Gerpennes et de Jumet afin d'organiser une activité provinciale lors des prochaines éditions.

Qu'en pensez-vous ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations. »

—

Réponse de M. HUSTACHE, Président du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,  
Monsieur Parmentier,

Votre question écrite est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

Les activités relevant du folklore sont qualifiées de culturelles dans une vision anthropologique de la Culture.

La Culture, en tant qu'objet de l'anthropologie, s'attache alors à rendre compte à la fois de la diversité des peuples et de l'unicité du genre humain. Cette discipline témoignant de l'aptitude universelle des groupes humains à développer une culture et des spécificités de chacune de ces cultures.

La politique culturelle portée par la Province de Hainaut- Département Hainaut Culture s'attache davantage au soutien à la création artistique et sa diffusion, ainsi qu'à l'accompagnement de projets locaux dans une démarche d'éducation permanente, en plus des actions spécifiques portées par nos bibliothèques en matière de Lecture publique, d'une part, et par nos espaces muséaux, d'autre part.

Indépendamment des actions ponctuelles en lien avec le Carnaval de Binche et le Doudou, ne relevant pas directement de Hainaut Culture, la Province de Hainaut ne porte donc pas dans sa politique culturelle un axe stratégique en lien avec la valorisation du folklore et des reconnaissances en patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Dans un objectif de développement culturel territorial, Hainaut Culture porte, néanmoins, une action de soutien aux projets culturels locaux, se traduisant par des aides multiples - allant de la subvention, à la délégation d'animateurs vacataires en passant par le prêt de matériel,...- à destination de bénéficiaires divers comme des bibliothèques, des Centres culturels ainsi que d'autres associations.

Le recensement de ces aides est repris en annexe des documents examinés dans le cadre du vote du budget par le Conseil provincial.

Différents services de HCT-Tourisme interviennent lors d'événements folkloriques, touristiques ou autres sur le territoire de la province de Hainaut.

Le service « promotion » se rend sur place pour réaliser des reportages photos afin d'alimenter le site internet ou illustrer les brochures thématiques (Carnaval Binche, Ducasse de Ath, Doudou à Mons ou l'une ou l'autre des marches folkloriques,...).

Sur demande spécifique, une présence de l'institution sur un stand de promotion du territoire peut être prévue.

En ce qui concerne le service « Veille et Développement », une collaboration s'est établie entre les organisateurs du Dour Festival, la Maison du Tourisme de La Louvière et le service Hainaut Rando pour faire découvrir à des festivaliers les atouts touristiques des Hauts-Pays au cours d'une balade guidée à vélo. Deux groupes de 20 jeunes gens de toutes nationalités ont ainsi pu suivre le balisage points-noeuds cyclables Vhello financé par la Province dans le cadre de la Supracommunalité.

Par ailleurs, Hainaut Développement met sur pied des événements en lien avec ses missions de valorisation des producteurs locaux ou encore de l'importance de la biodiversité. Chaque année une journée de l'arbre avec la présence d'un marché de producteurs hennuyers est organisée.

Hainaut Développement organise également les rendez-vous en terre agricole tout le mois de mai, en lien direct avec nos missions et avec une plus-value avérée pour nos publics (agriculteurs, producteurs locaux) (une trentaine d'activités en ferme organisées en 2023).

Pour la deuxième année Hainaut Développement a initié le festival de la transition alimentaire sur le territoire du coeur du Hainaut, financé par le projet "Alimentation durable coeur du Hainaut" de l'asbl HD Gestion via les fonds de la Région wallonne.

Nous innovons cette année en mettant sur pied le tout premier salon des ETA du Hainaut le 8 et 9 novembre 2023 au Louvexpo en collaboration avec la SETAH. Il s'agit d'une innovation initiée par les agents d'Hainaut Développement car il semble vital pour notre territoire de mettre en avant le travail effectué par les Entreprises de Travail Adapté, parfois méconnu du grand public mais aussi des entreprises dites "normales" avec qui des relations commerciales pourraient émerger. Certains demandeurs d'emploi ne sont pas non plus au fait des offres proposées par les ETA. Assurément, c'est une très grosse manifestation qui répond à nos préoccupations de transitions économique et sociale.

Hainaut Développement participe à certaines foires agricoles. Le plus gros événement étant notre participation à la foire de Libramont car même si celle-ci ne se déroule pas sur le territoire hennuyer, c'est l'événement majeur de l'année pour un de nos publics cibles : les agriculteurs.

Enfin, cette année, Hainaut Développement a collaboré avec la DGAS pour mettre sur pied un marché de producteurs locaux lors des journées pour les personnes extraordinaires.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 26 octobre 2023.

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST